Numéro de l'acte	2025-408
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	4.1 Personnel titulaire

Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 1er Février 2021,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de Maîtrise Principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1- TROUSSEL Eric	Agent de maîtrise 11ème échelon	01-07-2025
2- ROPITAL Vincent	Agent de maîtrise 9ème échelon	01-07-2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	5
Inscrits	0	2

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- notifié aux intéressés.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Montreuil-sur-Mer,
Le 15 mai 2025,

Le Président,

Bruno COUSEIN.

Numéro de l'acte	2025-403
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	4.1 Personnel titulaire

Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère CLASSE

Le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 1er Février 2021,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère cl est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1- VAMBRE Stéphanie	Adjoint Administratif ppl 2ème cl 9ème échelon	01-07-2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	4	1
Inscrits	1	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- notifié aux intéressés.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Montreuil-sur-Mer,
Le 15 mai 2025,

Le Président,

Bruno COUSEIN.

Numéro de l'acte	2025-402
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	4.1 Personnel titulaire

Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 1er Février 2021,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2ème cl est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1- CALLEWAERT Vanessa	Adjoint administratif 7 ème échelon	01-07-2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	1
Inscrits	1	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- notifié aux intéressés.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Montreuil-sur-Mer,
Le 15 mai 2025,

Le Président,

Bruno COUSEIN.

Numéro de l'acte	2025-407
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	4.1 Personnel titulaire

Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE

Le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 1er Février 2021,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1ère cl est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1 - BOITEL Ludovic	Adjoint technique ppl 2ème cl 9 ème échelon	01-07-2025
2 - GUERVILLE Frédéric	Adjoint technique ppl 2ème cl 10 ème échelon	01-07-2025
3 - GRIMONPONT Antoine	Adjoint technique ppl 2ème cl 8ème échelon	01-07-2025
4 - HORDE Joelle	Adjoint technique ppl 2ème cl 8 ème échelon	01-07-2025
5 - CALLEWAERT Eddy	Adjoint technique ppl 2ème cl 10 ème échelon	01-07-2025
6 - FAIT Aurélie	Adjoint technique ppl 2ème cl 8 ème échelon	01-07-2025
7 - SAGNIER Mickaël	Adjoint technique ppl 2ème cl 9 ème échelon	01-07-2025
8 - MARGOLLE Olivier	Adjoint technique ppl 2ème cl 9 ème échelon	01-07-2025
9 - WADOUX André	Adjoint technique ppl 2ème cl 10 ème échelon	01-07-2025
10 - GRUMELARD Hervé	Adjoint technique ppl 2ème cl 8 ème échelon	01-07-2025
11 - WATEL Jean-Marie	Adjoint technique ppl 2ème cl 10 ème échelon	01-07-2025
12 - LAMOUR Frédéric	Adjoint technique ppl 2ème cl 10 ème échelon	01-07-2025

13 - VACOSSIN Christophe	Adjoint technique ppl 2ème cl 10 ème échelon	01-07-2025
14 - BLAUD Régis	Adjoint technique ppl 2ème cl 9 ème échelon	01-07-2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	3	18
Inscrits	2	12

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- notifié aux intéressés.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Montreuil-sur-Mer,
Le 15 mai 2025,

Le Président,

Bruno COUSEIN.

Numéro de l'acte	2025-404
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	4.1 Personnel titulaire

Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 1er Février 2021,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème cl est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1- RAMET José	Adjoint technique 10ème échelon	01-07-2025
2- VIGIER Philippe	Adjoint technique 8ème échelon	01-07-2025
3- BARRON Stevens	Adjoint technique 9ème échelon	01-07-2025
4- MARIE Dominique	Adjoint technique 8ème échelon	01-07-2025
5- DEMARET Patrick	Adjoint technique 10ème échelon	01-07-2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	9
Inscrits	0	5

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- notifié aux intéressés.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Montreuil-sur-Mer,
Le 15 mai 2025,

Le Président,

Bruno COUSEIN

Numéro de l'acte	2025-412
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	4.1 Personnel titulaire

Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 1ère CLASSE

Le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 1er Février 2021,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Educateur des APS Principal de 1ère Classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1- DENIS Géraldine	Educateur des APS Territorial Ppl 2ème cl 7ème échelon	01-07-2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	1
Inscrits	1	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- notifié aux intéressés.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Montreuil-sur-Mer,
Le 15 mai 2025,

Le Président,

Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois

Bruno COUSEIN

Numéro de l'acte	2025-409
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	4.1 Personnel titulaire

Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'INGENIEUR HORS CLASSE

Le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 1er Février 2021,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Ingénieur Hors Classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1- BAILLET Isabelle	Ingénieur Principal 5ème échelon	26/04/2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	1
Inscrits	1	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- notifié aux intéressés.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Montreuil-sur-Mer,
Le 15 mai 2025,

Le Président,

Bruno COUSEIN.

Numéro de l'acte	2025-406
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	4.1 Personnel titulaire

Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ère CLASSE

Le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 1er Février 2021,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur Principal de 1ère Classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1- GUYOT Noémie	Rédacteur Principal Territorial 2ème cl 6ème échelon	01-07-2025
2- MARSEILLE Christiane	Rédacteur Principal Territorial 2ème cl 12ème échelon	01-07-2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	0
Inscrits	2	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- notifié aux intéressés.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Montreuil-sur-Mer,
Le 15 mai 2025,

Le Président,

Communauté d'agglomération des 2 baies en Montreuillois

Bruno COUSEIN.

Numéro de l'acte	2025-405
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	4.1 Personnel titulaire

Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 1er Février 2021,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Educateur des APS Principal de 2ème Classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1- ROZIERES Rémi	Educateur des APS Territorial 8ème échelon	01-07-2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- notifié aux intéressés.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Montreuil-sur-Mer,
Le 15 mai 2025,

Le Président,

Bruno COUSEIN